

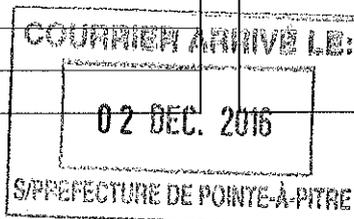
DÉLIBÉRATION N°2016.11.11/351

**Réalisation d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local  
d'un montant total de 4 000 000 €  
auprès de la Caisse des dépôts et consignations  
pour le financement d'une opération d'acquisition  
de deux immeubles de la CGRR  
situés rue Paul LACAVE et rue des Cités Unies  
à Pointe-à-Pitre (parcelles AE 341, AE 346, AE 357)**

L'an deux mille seize, le mercredi 23 novembre, à 10 heures 00 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 8 novembre 2016.

Présents : 29		
Le Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
M. Fabert	MICHELY	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
M. Georges	BERGINA	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. Denis	BERNADOTTE	

Excusés représentés : 2
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> M. Harry DURIMEL Procuration à M. Jean-Charles SAGET M. José GUIOLET Procuration à Mme Josiane GATIBELZA
Excusés non représentés : 10
<u>Vice-Présidents :</u> M. Rosan RAUZDUEL (3 <sup>ème</sup> Vice-Président) Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) Mme Murielle JABES (7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) Mme Claudine CHALUS (12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) M. Dominique BIRAS (11 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<u>Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :</u> Mme Josiane GATIBELZA
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Alberta ALBERI BELAYE-MAURICE Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Jean-Luc CELIGNY Mme Nadège THÉOPHILE
Absents : 9
<u>Vice-Président :</u> M. Pierre THICOT (15 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u> M. Max CELIGNY M. Michel RINÇON
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS Mme Lise Claude AZEDE M. Maurice LORQUIN M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN M. Olivier SERVA



Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1<sup>er</sup> mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'évaluation de la valeur vénale des biens établie par France Domaine le 11 octobre 2016 ;
- VU la délibération n°2015.10.06/205 du Conseil communautaire du 20 octobre 2015 portant acquisition par la Communauté d'agglomération CAP Excellence de deux (2) immeubles propriétés de la CGRR, sis sur les parcelles AE 341, AE 346, AE 357 d'une superficie respective de 1 052 m<sup>2</sup>, 394 m<sup>2</sup> et 515 m<sup>2</sup> ;

**Considérant** le rapport du Président;

Pour le financement de cette opération, le Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 4 000 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

#### Ligne du Prêt 1

**Ligne du Prêt : PRUAM**

**Montant : 4 000 000 euros**

**Durée de la phase de préfinancement : 3 à 36 mois**

**Durée d'amortissement : 20 ans**

**Périodicité des échéances : Annuelle**

**Index : Livret A**

**Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 %**

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA**

**Amortissement : Déduit**

**Typologie Gissler : 1A**

**Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt**

Après avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;**

**ARTICLE 1-** A cet effet, le Conseil autorise son Président, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

**ARTICLE 2-** De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

**ARTICLE 3 -** Le Président, le Directeur Général et le Comptable public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 02 DEC. 2016



Le Président

Eric JALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 02 DEC. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 02 DEC. 2016
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 02 DEC. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 02 DEC. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 02 DEC. 2016

